

OEPRE

Vadémécum du Copil départemental

Août 2020

Pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisation de la gouvernance territoriale de l'opération *Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants* a été définie et arrêtée par le préfet de région et la rectrice de région académique dans un [courrier en date du 20 décembre 2017](#). Cette gouvernance se décline sur trois niveaux territoriaux : la région, l'académie et le département. Chaque échelon mobilise un comité de pilotage.

Réuni sous l'autorité du SGAR, du DRDJSCS et des trois recteurs, le Copil régional arrête les programmations et les enveloppes budgétaires pour chaque semestre à partir des travaux du Copil académique. Il organise les journées territoriales OEPRE en lien avec la Dgesco (Éducation nationale) et la DAAEN¹ (Intérieur). Il définit les orientations régionales pour OEPRE.

Réuni sous l'autorité du recteur et animé par le référent qu'il a désigné, le Copil académique analyse les projets et les bilans des départements pour le Copil régional. Il communique aux IA-Dasen les informations et décisions du Copil régional. En son sein, le référent académique OEPRE organise les échanges d'information avec le bureau B2-3 de la Dgesco et la DAAEN, notamment pour les bilans de fin d'année scolaire et les orientations politiques nationales relatives à OEPRE.

OBJET DU COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

- Réuni sous l'autorité de l'IA-Dasen et animé par le référent qu'il a désigné, le comité de pilotage départemental est l'instance d'analyse fine des besoins et des ressources sur le terrain.
- Il instruit les projets d'atelier dans les établissements avant chaque nouveau semestre.
- Il évalue les projets en fin de chaque semestre et il veille à ce que les acteurs des ateliers renseignent les enquêtes semestrielles (Copil régional) et annuelles (Dgesco) sur OEPRE.
- Il définit les orientations départementales d'OEPRE en articulation avec les orientations nationales, régionales et académiques.

¹ Direction de l'accueil, de l'accompagnement et de la nationalité des étrangers au ministère de l'Intérieur



- Il communique au référent académique OEPRE ses relevés de conclusions et toute autre information nécessaire à la bonne marche d'OEPRE sur son territoire.
- Il anime le réseau des établissements engagés dans OEPRE.
- Il saisit le référent académique OEPRE et le Casnav pour répondre aux besoins de formation qu'il a identifiés dans ses ateliers.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

- Le Copil départemental est réuni sous l'autorité de l'IA-Dasen en partenariat avec les institutions départementales qui ont à connaître d'OEPRE.
- Le Copil est présidé par l'IA-Dasen ou l'inspecteur qu'il a désigné comme référent départemental OEPRE.
- Il invite les représentants des institutions départementales partenaires d'OEPRE dans son département :
 - Préfecture (politique de la Ville)
 - Ofii (délégation du secteur Auvergne)
 - DDCS
 - CAF
 - Conseil départemental
- Il invite le cas échéant les représentants des associations concourant au fonctionnement d'OEPRE dans ses ateliers (par exemple, ALF Auvergne).
- Sont membres du Copil départemental tous les chefs d'établissements porteurs d'un atelier OEPRE ou leur représentant.
- Le cas échéant, les IEN CCPD chargés de Rep et Rep+ peuvent être invités au Copil départemental.

PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

- Le Copil départemental se réunit chaque fois que l'IA-Dasen l'estime utile.
- Conformément au schéma régional de gouvernance, il se réunit au moins une fois en fin de chaque semestre, en amont des dates de réunion du Copil académique et du Copil régional.